



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

European Smaller Companies Equity Fund

un compartiment de la SICAV T. Rowe Price Funds, Catégorie Q (ISIN : LU1001671582)

Société de gestion : T. Rowe Price (Luxembourg) Management S.à r.l.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif Augmenter la valeur de ses actions à long terme en accroissant la valeur de ses placements.

Titres en portefeuille Le fonds fait l'objet d'une gestion active et investit principalement dans un portefeuille diversifié composé d'actions de sociétés européennes cotées en Bourse de petite taille.

Bien que le fonds n'ait pas pour objectif d'effectuer des investissements durables, il favorise de fait les caractéristiques environnementales et/ou sociales des titres en vertu de son engagement en faveur d'une exposition aux Placements durables, tels que définis par le SFDR, égale ou supérieure à 10% de la valeur de son portefeuille en tout temps, pourvu que les conditions de marché soient normales. Le fonds vise en outre à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en évitant les secteurs ou sociétés dont les activités peuvent être considérées comme nuisibles à l'environnement et/ou la société, via l'application du filtre de responsabilité exclusif du Gestionnaire d'investissement (Liste T. Rowe Price des exclusions liées à des critères de responsabilité). L'importance pour le fonds de chaque secteur exclu et/ou entreprise incluse dans la Liste T. Rowe Price des exclusions liées à des critères de responsabilité peut varier en fonction de la nature de la stratégie de placement du fonds.

Le fonds peut faire appel à des dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Processus d'investissement L'approche du gestionnaire d'investissement est la suivante :

- Investit dans des sociétés européennes de petite et moyenne taille capables de maintenir une croissance des bénéfices à long terme supérieure à la moyenne et se négociant à des prix raisonnables.
- Utilise une approche libre de tout indice de référence.
- Recherche une exposition à des sociétés se trouvant à des stades différents de leur cycle de croissance.
- Adopte un horizon d'investissement à long terme mettant l'accent sur la sélection de titres ascendante en tant que source primaire de rendement supplémentaire.
- Évalue les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en particulier les plus susceptibles d'exercer une incidence importante sur la performance des titres détenus en portefeuille ou susceptibles de l'être.

Les facteurs ESG, à l'instar des données financières, de l'évaluation, des données macroéconomiques et d'autres facteurs, sont pris en compte dans le processus et la décision d'investissement. Ils ne constituent pas l'unique facteur de décision d'investissement, mais font partie des nombreux éléments examinés au cours d'une analyse d'investissement.

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que les lignes directrices en matière d'investissement responsable du gestionnaire d'investissement sur le site troweprice.com/corporate/en/what-we-do/investing-approach/esg-investment-policy.html

Classification SFDR Article 8

Indice de référence MSCI Europe Small Cap Net Index. Le gestionnaire d'investissement n'est limité par aucune pondération sectorielle et/ou d'un titre particulier par rapport à l'indice de référence et est totalement libre d'investir dans des titres absents du dit indice. Cela étant, il peut parfois arriver que la performance du fonds soit davantage alignée sur celle de l'indice de référence dans certaines conditions de marché.

Utilisation de l'indice de référence Comparaison de la performance.

Devise de référence du portefeuille EUR

Conçu pour Les investisseurs qui prévoient d'investir à moyen ou long terme.

Autres informations :

Le revenu généré par le fonds est réinvesti et inclus dans la valeur de ses actions.

Les ordres d'achat, de conversion et de rachat d'actions sont généralement traités au cours de toute journée considérée comme un jour ouvré bancaire complet au Luxembourg.

Les ordres reçus et acceptés avant 13h00 (heure du Luxembourg) un jour ouvré sont généralement traités le jour même.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← Risque plus élevé →
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La valeur d'un investissement dans le fonds peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Lorsque vous vendez vos actions, leur valeur peut être inférieure au prix auquel vous les avez achetées. Si votre monnaie en tant qu'investisseur est différente de la monnaie de souscription du fonds, les fluctuations des taux de change sont susceptibles de diminuer tout gain d'investissement ou d'augmenter toute perte d'investissement.

Le rapport risque/rendement ci-dessus est basé sur la volatilité à moyen terme (variations effectives ou estimées du cours des actions du fonds sur cinq ans), mais il ne constitue pas un indicateur fiable du profil de risque/rendement futur. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le fonds se situe dans la catégorie indiquée car il investit dans un segment du marché dont la volatilité est moyennement élevée.

Le niveau de risque du fonds reflète les facteurs suivants:

- En tant que catégorie, les actions s'accompagnent de risques supérieurs à ceux des titres du marché monétaire et des obligations.

PRINCIPAUX RISQUES GÉNÉRALEMENT ASSOCIÉS À DES CONDITIONS DE MARCHÉ ORDINAIRES

Les principaux risques du fonds sont reflétés, partiellement tout du moins, par le rapport risque/rendement. Les plus importants de ces risques sont:

Le risque ESG et de durabilité peut se traduire par un impact négatif important sur la valeur d'un investissement et sur la performance du fonds.

Le fonds de placement présente certains risques auxquels un investisseur ne serait pas exposé s'il investissait directement sur les marchés.

PRINCIPAUX RISQUES GÉNÉRALEMENT ASSOCIÉS À DES CONDITIONS DE MARCHÉ INHABITUELLES

Des conditions de marché inhabituelles ou des événements imprévisibles importants peuvent amplifier les principaux risques du fonds. Ils peuvent aussi l'exposer à d'autres risques tels que:

Le risque de liquidité peut se traduire par des titres difficiles à valoriser ou échanger dans le délai souhaité à un cours juste.

Le risque opérationnel peut causer des pertes en conséquence d'incidents créés par des personnes, des systèmes et/ou des processus.

Une description plus détaillée des risques qui s'appliquent au fonds figure à la section « Descriptions des risques » du prospectus.

Frais

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

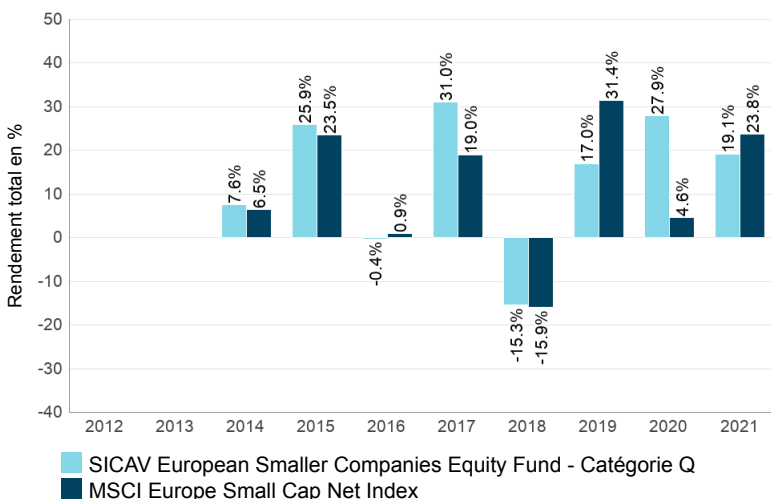
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.91%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués correspondent à des valeurs maximum. Ils peuvent être inférieurs dans certains cas. Renseignez-vous auprès de votre distributeur ou de votre conseiller financier.

Le montant des **frais courants** se fonde sur les frais de la période clôturée en 01/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les coûts de transaction, sauf dans le cas des frais d'entrée/de sortie versés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts/d'actions dans un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter les sections « NOTES SUR LES COÛTS DU FONDS » et « FRAIS » du prospectus du fonds, disponible sur le site www.troweprice.com/sicavfunds.

Performances passées



La performance passée indiquée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le calcul des performances passées comprend tous les frais courants mais ne comprend pas les éventuels frais d'entrée.

Le fonds a commencé à émettre des actions en 2008. La classe a commencé à émettre des actions en 2013.

Les performances passées ont été calculées en EUR. Concernant les classes d'actions couvertes contre le risque de change, l'indice de référence peut être couvert dans la devise de la classe d'actions concernée.

Informations pratiques

Le dépositaire désigné par le fonds est J.P. Morgan SE, Luxembourg Branch.

Des informations supplémentaires concernant le fonds ainsi que des exemplaires du prospectus, du dernier rapport annuel et de tout éventuel rapport semestriel ultérieur peuvent être obtenus gratuitement auprès de J.P. Morgan SE, Luxembourg Branch ou sur le site www.troweprice.com/sicavfunds. Ces documents sont disponibles en anglais ainsi que dans d'autres langues (détail sur le site).

Les derniers cours des actions peuvent être obtenus auprès de J.P. Morgan SE, Luxembourg Branch.

La législation fiscale au Luxembourg, l'Etat membre de domiciliation du fonds, peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de T. Rowe Price (Luxembourg) Management S.à r.l. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes au prospectus du fonds.

Les investisseurs du fonds sont habilités à échanger leurs actions au sein du fonds pour des actions d'un autre compartiment. Les informations concernant l'exercice de ce droit figurent dans la section « Conversion d'Actions » du prospectus.

Le présent document décrit un compartiment de la SICAV T. Rowe Price Funds et le prospectus ainsi que les rapports périodiques mentionnés dans ce document sont établis pour l'ensemble de la SICAV T. Rowe Price Funds. L'actif et le passif de chaque compartiment sont ségrégués en vertu des dispositions légales. Par conséquent, tout créancier indépendant ne peut exercer d'action que sur les engagements propres à un compartiment.

Les investisseurs peuvent obtenir des informations concernant les autres catégories du fonds dans l'annexe du prospectus décrivant ce fonds.

Les détails de la politique de rémunération la plus récente définissant les principaux éléments de la rémunération, y compris, de manière non exhaustive, une description du calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'octroi de la rémunération et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site Internet à l'adresse www.troweprice.com/trpluxembourgmanagementsar/remunerationpolicy. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible sans frais au siège social de T. Rowe Price (Luxembourg) Management S.à r.l.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et est supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La société de gestion est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022.